

## Législation relative à l'eau

# AVIS

Conformément à l'article 24,2 de la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public que, conformément à l'arrêté ministériel du 11 mai 2023, réf. EAU/AUT/22/0960, l'Administration de la nature et des forêts est autorisée à la

### Mise en place de pierres cyclopéennes dans le cours l'eau « Ernz Noire » dans le cadre du raccordement provisoire de sentiers de randonnée à Müllerthal

Le public peut prendre inspection du dossier et des plans afférents à la maison communale à Consdorf, pendant les heures d'ouverture ordinaires.

*Fin affichage: 26 juin 2023 inclusivement (40 jours)*

Consdorf, le 17 mai 2023  
pour le collège des bourgmestre et échevins,

la bourgmestre,

le secrétaire communal,  
(contresign art. 74 loi communale)

(suivent les signatures)

